

ANNEMASSE AGGLO POURSUIT SA POLITIQUE VOLONTARISTE D'ANIMATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE ACTIFS : APRÈS LA GARE, PLACE AU NOUVEAU CŒUR DE VILLE D'AMBILLY

Annemasse, le 1er juillet 2025

Dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de l'Étoile, Annemasse Agglo a fait le choix de maîtriser les rez-de-chaussée actifs en devenant propriétaire des locaux commerciaux. Dans la continuité de cette politique volontariste, Annemasse Agglo lance un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la commercialisation de locaux sur la place Rosa Parks, nouveau cœur de ville d'Ambilly. Cette démarche s'inscrit dans la suite logique de l'AMI publié en avril dernier pour le secteur de la gare d'Annemasse, confirmant l'engagement de la collectivité à créer un environnement urbain dynamique où commerces et services de proximité participent activement à l'animation du quartier et à la qualité de vie de ses habitants.

UN NOUVEAU SECTEUR STRATÉGIQUE À COMMERCIALISER

Annemasse Agglo, en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie et Axite CBRE, lance un appel à manifestation d'intérêt pour la commercialisation de 7 locaux commerciaux situés sur la place Rosa Parks à Ambilly, totalisant 1 648 m² de surfaces commerciales.

Les espaces proposés aux porteurs de projets comprennent notamment le local B3.1 de 1 063 m² (divisible en plusieurs sous-coques), ainsi que cinq autres locaux d'une superficie comprise entre 100 et 152 m² chacun, offrant une grande diversité de configurations pour répondre aux besoins variés des futurs commerçants.

Ces locaux bénéficient d'un emplacement privilégié au cœur du nouveau centre-ville d'Ambilly, à proximité du futur marché communal, du campus étudiant de l'Étoile et de la future mairie qui s'installera sur le secteur en 2028.

CRÉER LE NOUVEAU CŒUR DE VIE D'AMBILLY

La place Rosa Parks est appelée à devenir le nouveau centre névralgique d'Ambilly, dans un secteur qui accueillera 1 250 logements et bénéficie d'une position stratégique exceptionnelle :

Située à proximité immédiate du campus étudiant de l'Étoile avec l'IFPS qui ouvrira en 2025 et accueillera jusqu'à 1 000 étudiants, de l'installation de la nouvelle mairie d'Ambilly prévue en 2028, du développement du futur marché communal et d'une connexion directe à la future passerelle piétonne vers le centre d'Annemasse qui sera livrée en 2026.

Le secteur est très bien desservi. Il profite de l'arrêt de tramway «Croix d'Ambilly» situé à 5-10 minutes à pied, du pôle d'échanges multimodal de la gare accessible en 10 minutes avec sa vélo-station, ses 8 lignes de bus, 5 lignes interurbaines et 4 lignes du Léman Express, d'une passerelle qui le relie au centre d'Annemasse ainsi que de son intégration dans le mail piéton qui accueillera une vingtaine de commerces.

1/2 >>

Au total, l'écoquartier de l'Étoile accueillera environ 3 500 nouveaux habitants dans les 6 prochaines années, créant un bassin de clientèle considérable pour les futurs locaux.

Contact presse

Jean-Marc BORREDON
jean-marc.borredon@annemasse-agglo.fr
+33 (0)6 88 79 55 75

Annemasse Agglo à vos côtés



www.annemasse-agglo.fr



contact@annemasse-agglo.fr



Annemasse Agglo



+33 (0)4 50 87 83 00

UNE APPROCHE CONCERTÉE ET DES CRITÈRES EXIGEANTS

Dans les critères de sélection, Annemasse Agglo privilégiera les projets contribuant à l'animation et au dynamisme de cette nouvelle centralité urbaine, notamment les activités de bar et restauration pour l'animation de la place publique, les commerces de proximité tels que boulangerie, moyenne surface alimentaire, coiffeur, fleuriste ou librairie, les services pratiques avec une attention particulière portée aux points relais colis, ainsi que les activités sport-loisir et d'artisanat local.

Les candidatures seront évaluées selon quatre axes principaux que sont la qualité et pertinence du projet en termes d'attractivité, de contribution à la dynamique locale et d'originalité, la viabilité économique avec la solidité du business plan et la capacité de financement, le réalisme du projet incluant la crédibilité de l'organisation et le calendrier de mise en œuvre, ainsi que la cohérence avec les valeurs de l'écoquartier notamment l'insertion urbaine et la démarche durable et responsable. La date limite de candidature est fixée au 29 août 2025 à 17h, suivie de l'analyse des dossiers en septembre 2025, de la sélection des projets à l'automne 2025 pour une ouverture souhaitée fin 2025 - début 2026.

Accompagnement des porteurs de projets :

Les entrepreneurs souhaitant créer leur entreprise peuvent bénéficier de l'accompagnement de la Maison de l'Eco via le programme Rez'Up, dispositif de soutien à la création et au développement d'entreprises sur le territoire du Genevois français.

Pour candidater et recevoir l'AMI : Florentine FARNIER - f.farnier@axite.fr
CBRE Axite - +33 (0)7 71 26 19 15

A-PROPOS DE L'ETOILE

Implanté à 7 km de Genève, au cœur de l'une des agglomérations les plus dynamiques de Haute-Savoie, le futur quartier de l'Étoile bénéficiera non seulement de la présence immédiate de la nouvelle gare d'Annemasse, desservie par le Léman Express, mais aussi d'un cadre naturel privilégié, marqué par sa proximité avec le Lac Léman et les sommets des Alpes. Alliant modernité urbaine et authenticité, le quartier de l'Étoile fera émerger de nouvelles façons de bien vivre en ville. Déplacements à pied ou à vélo, commerces et services de proximité, cadre de vie verdoyant et animé, économies d'énergie... tout est pensé à l'Étoile pour anticiper les besoins des habitants. L'âme de ce nouveau quartier s'exprime dans la proximité, la diversité et le lien social qu'il cultive. Avec 1/3 de logements abordables, 1/3 de logements sociaux et 1/3 de logements libres, la diversité des propositions de logements se veut adaptée à tous les profils, quels que soient l'âge, la structure familiale ou les moyens des foyers. Enfin, en plus des 3 hectares d'espaces verts du quartier, jardins partagés et îlots de verdure mettront la nature au plus près des logements.

Engagé par Annemasse Agglo en étroite collaboration avec ses communes (Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand), Engagé par Annemasse Agglo en étroite collaboration avec ses communes (Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand), ce projet est porté et mis en œuvre par UrbanEra mis en œuvre par UrbanEra, l'aménageur urbain de Bouygues Immobilier. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'agence d'architectes-urbanistes-paysagistes Devillers et Associés. => <https://www.ecoquartier-etoile.fr/>

2/2

Contact presse

Jean-Marc BORREDON
jean-marc.borredon@annemasse-agglo.fr
+33 (0)6 88 79 55 75

Annemasse Agglo à vos côtés



www.annemasse-agglo.fr



Annemasse Agglo



contact@annemasse-agglo.fr



+33 (0)4 50 87 83 00